

**accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF
28'800'000.- pour financer les travaux d'entretien
prioritaires ainsi que les études pour d'importants
assainissements des bâtiments pénitentiaires**

du 26 mai 2020

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

décète

Art. 1

¹ Un crédit-cadre de CHF 28'800'000.- est accordé au Conseil d'Etat pour financer les travaux de rénovation prioritaires ainsi que les études pour d'importants assainissements des bâtiments pénitentiaires.

Art. 2

¹ Ce montant sera prélevé sur le compte "Dépenses d'investissement" et amorti en 10 ans.

Art. 3

¹ Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 2, lettre b) de la Constitution cantonale.

² Le présent décret entre en vigueur dès sa publication.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 26 mai 2020.

La vice-présidente du Grand Conseil: Le secrétaire général du Grand Conseil:

S. Butera

I. Santucci

Date de publication : 9 juin 2020